

## **Compte rendu de la séance du jeudi 08 avril 2021**

**Sont présents :** Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, Christine RAMON, Stéphanie MANUS, Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, David LATHAM, Céline OURLIAC.

**Sont absents :** Daniel BOUNIOL, Patrick DAPOT, Frédéric DAPOT, Géraldine DULARY.

### **1) Examen du procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021 :**

**Procès verbal validé**

### **2) Secrétaire de séance : Stéphanie CARILLO**

### **3° Point finances :**

Présentation par Monsieur FISCHER Jean-Philippe de l'évolution des résultats de 2019 à 2020.

Il est précisé par cet adjoint que, vu, d'une part les élections en 2020 et la COVID-19 d'autre part, pour 2020 et 2021, que le budget 14 dégage plus de ressources que de dépenses (capacité d'investissement plus importante).

### **Budget M14 :**

Pour 2021 les 4 projets inscrits en investissement sont :

- aire de jeux : prévu 60 000 € : un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Etat, Région, et Département pour financer ces travaux.
- sécurisation de la route 1<sup>ère</sup> tranche : prévu 70 000 € (subventions demandées)
- acquisition maison Rue Auguste Montagné prévu 6 000 €
- 5<sup>ème</sup> phase rénovation éclairage public (mise en place LEDS) basé sur un nouveau devis à hauteur de : 35 000 €HT au lieu de 45 000€HT (subvention SYADEN à hauteur de 15 000€)

### **Vote des taux pour 2021 :**

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 30.69% et le taux communal à 38.10%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 68.79%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet, un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH "perdu" et le produit de TFPB départementale "attribué ».

## Présentation vue d'ensemble budget M14

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
014	atténuations	36 746,00 €	70	produits services	49 651,84 €
011	charges générales	225 621,57 €	73	impôts et taxes	402 277,00 €
012	charges de personnel	253 630,00 €	74	dotation participation	117 871,00 €
65	autres charges de gestion cour	70 189,31 €	75	Autres produits	55 000,00 €
66	charges financières	11 768,24 €	76	produits financiers	- €
67	charges exceptionnelles	40 229,70 €	77	produits <u>except</u>	250,17 €
022	dépenses imprévues		013	transferts de charges	5 739,00 €
042	dotations amortissements	4 599,00 €	042	amortissements subventions	
023	virement à la <u>sect invest</u>	116 091,02 €			
002	déficit reporté	- €	002	excédent reporté	128 085,83 €
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>758 874,84 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>758 874,84 €</b>
		0			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté		001	excédent reporté	77 913,04 €
16	emprunt <u>remb en capital</u>	29 895,59 €	021	virement de la <u>section de fonct</u>	116 091,02 €
165	caution à restituer		13	subventions	15 000,00 €
20			1641	emprunts	
21			10222	FCTVA	4 962,38 €
23	VOIR DETAIL	188 669,85 €		VOIR DETAIL	
RAR	VOIR DETAIL		024	cessions	
020	dépenses imprévues		1068	affectation résultat	0,00 €
041	Opération ordre dans section	0,00 €	041	Opération d ordre dans section	
040	amortissements subventions	4 599,00 €	040	amortissements immobilisation	4 599,00 €
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>218 565,44 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>218 565,44 €</b>
		0,00 €			

**Budget voté à l'unanimité des membres présents**

### Budget M49 :

Les ressources du budget M49 sont essentiellement générées par le paiement des factures d'eau. Avec la mise en place de la mensualisation de ces factures, les recettes relatives à l'eau sont perçues au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice.

Pour 2021 le projet d'investissement inscrit au budget est : la réhabilitation du réseau à hauteur de : 172 000 € TTC subventionnés par l'agence de l'eau pour un montant de : 72 975€.

## Présentation vue d'ensemble budget M49 (eau/assainissement)

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
014	atténuations	13 000,00 €	70	produits services	111 002,00 €
011	charges générales	25 450,00 €	73	impôts et taxes	
012	charges de personnel	23 081,81 €	74	dotation participation	2 000,00 €
65	autres charges de gestion cour	2 800,00 €	75	Autres produits	
66	charges financières	31 789,98 €	76	produits financiers	- €
67	charges exceptionnelles	750,00 €	77	produits except	700,00 €
022	dépenses imprévues		013	transferts de charges	
042	dotations amortissements	53 476,00 €	042	amortissements subventions	13 714,17 €
023	virement à la sect invest	50 154,28 €			
002	déficit reporté	- €	002	excédent reporté	73 085,90 €
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>200 502,07 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>200 502,07 €</b>
		0			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté		001	excédent reporté	136 932,13 €
16	emprunt remb en capital	17 185,27 €	021	virement de la section de fonct	50 154,28 €
165	caution à restituer		13	subventions	72 975,00 €
20			1641	emprunts	
21			10222	FCTVA	2 511,44 €
23	VOIR DETAIL	285 149,41 €		VOIR DETAIL	
RAR	VOIR DETAIL		024	cessions	
020	dépenses imprévues		1068	affectation résultat	0,00 €
041	Opération ordre dans section	0,00 €	041	Opération d ordre dans section	
040	amortissements subventions	13 714,17 €	040	amortissements immobilisation	53 476,00 €
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>316 048,85 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>316 048,85 €</b>

**Budget voté à l'unanimité des membres présents**

### 4° Cimetière :

Reprise par la Mairie d'une concession au nom de Monsieur DIES Gilbert, appartenant à Madame DIES Germaine : Monsieur le Maire indique à ses collègues que Monsieur DIES Gilbert avait acheté une concession perpétuelle au cimetière de Thézan le 25 février 1970 (concession N° 261). Actuellement, Madame DIES Germaine membre de la famille, n'habitant pas la commune, a proposé à la commune de reprendre cette concession. Considérant ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de racheter cette concession et de la réintégrer dans des concessions à vendre du cimetière communal. Tarif : concession achetée en 1970 : 135.00 Frs, soit, reprise par la Mairie 693.00 € après accord de la propriétaire). OK à l'unanimité

### **5° Acquisition Mairie :**

**Proposition SOTRA pour achat d'une parcelle communale**

**Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de pouvoir modifier la carte communale ou de faire un plan local d'urbanisme tant qu'il y aura des terrains dits « dents creuses ». Les dents creuses sont des secteurs où il y a des possibilités de construire mais sur lesquels aucune construction n'est implantée.**

**Les propriétaires de ces parcelles ont été consultés par des lotisseurs après rendez-vous en Mairie. A ce jour, l'un de ces lotisseurs SOTRA AMENAGEMENT, a fait une proposition d'acheter une parcelle de 202m<sup>2</sup> appartenant à la commune pour 3000€ (parcelle N° 21) mitoyenne à la parcelle de Madame VIDAL. Cette acquisition permettrait la création d'une voie piétonne (lecture courrier SOTRA), si le projet se concrétise.**

**OK à l'unanimité.**

### **6° Contrat de maintenances :**

**Examen du contrat de maintenance à renouveler du défibrillateur : Madame SOLER Joëlle**  
**A ce jour, le contrat de maintenance du défibrillateur en place à côté de la porte de la Mairie arrive à expiration et il convient de le renouveler.**

**C'est la Société DRIVE DEVILBISS qui en est chargée pour un montant annuel de :  
245 €**

**Or, Madame SOLER Joëlle précise à l'assemblée que la collectivité doit équiper le foyer municipal d'un défibrillateur et qu'elle a reçu des propositions de l'ATD 11 pour l'achat de ce matériel (regroupement de toutes les communes de la Communauté de Communes Lézignan : coût moins élevé).**

**Cette adjointe précise qu'un devis pour l'achat d'un défibrillateur avait été demandé à Languedoc Médical : soit 1 365 € HT sans armoire alors que l'ATD propose le défibrillateur à 1 390 €HT incluant l'armoire et la maintenance en sus pour un montant annuel de 140.00 € mensuels.**

**Il est donc décidé d'opter pour la proposition de l'ATD.**

### **7° Locations :**

**Révision loyer appartement 1<sup>er</sup> étage appartement « ancienne gendarmerie » au 01/05/2021 à Monsieur et Madame LAYGUES.**

**Les loyers sont révisés chaque année à date anniversaire de la signature du bail. Pour Monsieur et Madame LAYGUES c'est au 1<sup>er</sup> mai que le loyer est modifié. Montant loyer à ce jour : 296.54 € l'indice du loyer de référence soit 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours sera connu au 16.04.2021.**

## **8° Questions diverses :**

a) avancée du projet d'achat maison Rue Auguste Montagné : L'étude de Maître RAPINAT a pris contact avec la Mairie pour mise à disposition des clés pour procéder aux diverses contrôles (termites etc .... ), les clés seront remises dans le courant de la semaine prochaine.

b) suite visite Entrepris BODET : travaux à réaliser beffroi

l'escalier est hors service et s'avère très dangereux, la personne de l'entreprise BODET a signalé que l'année prochaine, elle ne pourrait pas procéder à l'entretien du campanaire.

Monsieur le Maire précise que refaire l'escalier est très complexe : soit il peut être fait à l'identique mais cela peut s'avérer très onéreux, ou alors il y a la possibilité d'opter pour une échelle à crinoline en fer.

Des devis pour cette 2<sup>ième</sup> option sont attendus.

c) Délibération Mr FLAMAND et Mr CARILLO cimetière.

Achat de parcelles de terrain cadastrées A 31 et B 591 appartenant à Mr FLAMAND Guy, cession d'une parcelle de terrain cadastrée A 32 (avec contrepartie) appartenant à Monsieur CARILLO.

**Monsieur FLAMAND Guy :** Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles cadastrées A31(740m<sup>2</sup>) et B591 (960m<sup>2</sup>) appartenant à Mr FLAMAND : l'acquisition se ferait pour un montant total de : 1 000 € (frais notariés, fais de bornage à la charge de la commune, acte signé en l'Etude de Maître BROUSSE, Notaire à FABREZAN.OK à l'unanimité.

**Monsieur CARILLO José :** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de Monsieur CARILLO de céder gratuitement sa parcelle cadastrée A 32 d'une contenance de 895m<sup>2</sup> en totalité. Cette donation se ferait de la manière suivante : la commune réserve à MR CARILLO un emplacement dans le cimetière d'une contenance de 9.60m<sup>2</sup> (concession perpétuelle).

Acte validé en l'Etude de Maître BROUSSE, Notaire à FABREZAN (frais notariés et d'enregistrement à la charge de la collectivité). OK à l'unanimité.